



I. Identification du poste

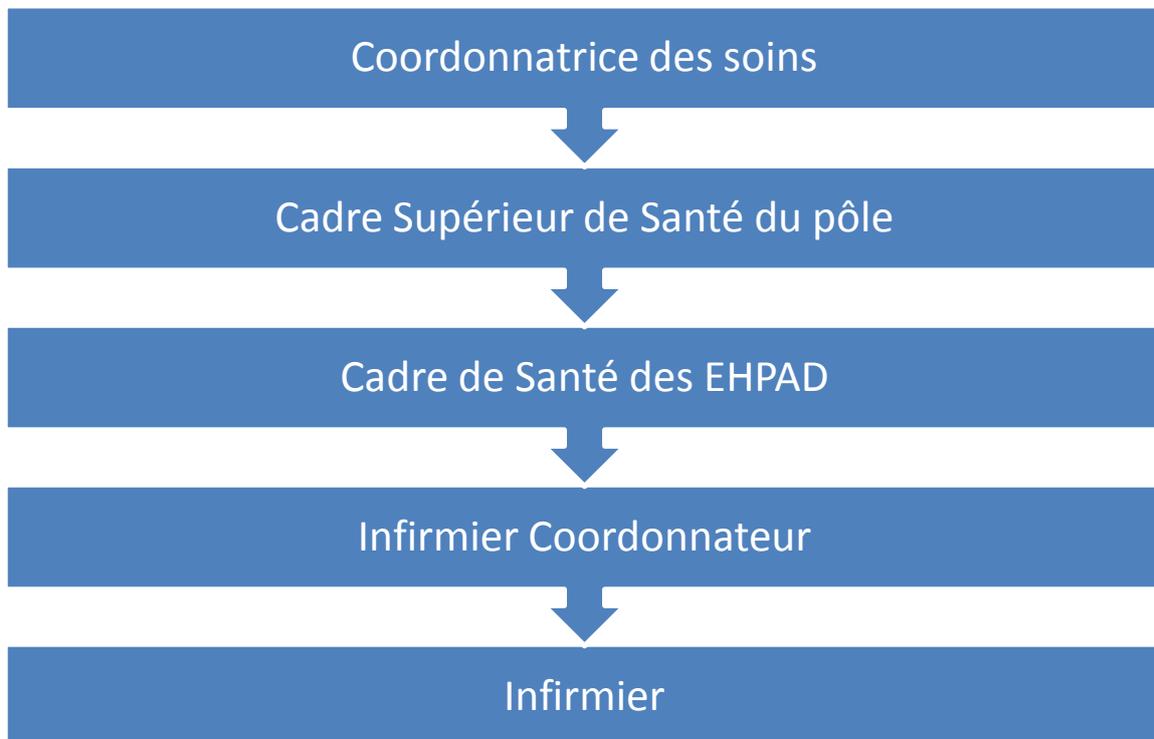
L'infirmier(e) exerce sa fonction dans l'EHPAD de Gilles de Tyr qui comprend 90 lits dont 15 en Unité d'Hébergement Renforcé.

L'UHR et l'EHPAD sont des lieux de vie (sans conditions de durée), accueillant des personnes âgées dépendantes de plus de 60 ans, en perte d'autonomie et dont l'état de santé nécessite une prise en charge pluridisciplinaire.

L'infirmier en collaboration avec l'équipe médicale, assure des soins adaptés et personnalisés au résident (rôle propre, rôle prescrit) en lien avec les projets personnalisés.

II. Organigramme du service

Liaisons hiérarchiques



Liaisons fonctionnelles

Le médecin coordonnateur, les gériatres
Cadres de santé du centre hospitalier
Le personnel de l'EHPAD
Les intervenants et les services supports

III. Responsabilités et Missions spécifiques au poste

Ses missions :

- Fonction Soins
 - Assure l'accueil du résident et de sa famille
 - Collabore à la prise en charge des résidents avec le médecin coordonnateur et l'équipe médicale
 - Assure avec l'équipe soignante, la prise en charge de la satisfaction des besoins afin d'aider le résident à maintenir son autonomie
 - Assure la réalisation des soins infirmiers relevant du rôle propre et prescrit
 - Assure la surveillance de l'évolution de l'état de santé des résidents

- Identifie les situations d'urgence et de crise et assure les soins d'urgence et le transfert aux urgences si nécessaire
 - Participe à l'accompagnement et à la prise en charge des résidents en fin de vie et de leur entourage,
 - Participe à la prise en charge de la douleur
 - Participe à l'évaluation de l'évolution du degré d'autonomie de la personne âgée (grille GIR)
 - Promeut les PAP auprès des aides-soignantes, auxiliaires de vie
- Fonction encadrement – administratif
 - Participe à la vie du service : réunions de service, groupe de travail
 - Assure le recueil des données cliniques, l'identification des besoins et des attentes du résident, participe à l'élaboration d'un projet de soins en équipe (PAP)
 - Assure une fonction de communication avec les résidents, les familles, l'équipe soignante en favorisant la mise en place d'une relation de confiance, participe aux réunions d'intégration du résident
 - Assure la continuité des soins par les transmissions écrites et orales en équipe
 - Participe à la démarche qualité
 - Participe aux fonctions d'encadrement des étudiants en soins infirmiers, des élèves aides-soignants et autres élèves accueillis
 - Participe aux différentes formations pour maintenir et développer ses compétences et être un référent pour en faire bénéficier l'équipe (par exemple référent en Hygiène)
 - Gestion
 - Coordonne le parcours de soins du résident
 - Assure la gestion des stocks de pharmacie et du petit matériel
 - Participer à l'hygiène des matériels : nettoyage, décontamination, rangement...

IV. Qualités professionnelles requises

- Capacité à se positionner dans une équipe pluridisciplinaire
- Avoir le sens du travail en commun, collaboration (adaptabilité et esprit d'équipe), coopération
- Avoir le sens de l'initiative et d'adaptation
- Faire preuve de rigueur dans l'exécution des différentes activités, connaître et respecter les différents protocoles et procédures institutionnels.
- Capacité d'organisation, de disponibilité et d'adaptabilité
- Faire preuve de maîtrise de soi, de patience et de sérénité.
- Faire preuve de discrétion et respecter le secret professionnel.
- Etre respectueux de la personne âgée et de sa famille

V. Règles d'absence et de suppléance

- Autogestion au sein de l'équipe

VI. Conditions de travail

- L'infirmier travaille, sur la base de 37h30 par semaine, effectue 1 week-end de travail sur 2, ce qui lui ouvre droit à 14 RTT sur l'année.
- Les horaires sont :
 - M 6h30-14h
 - M3 7h30-15h45
 - S7 12h-19h30
 - S14 13h15-20h45